

**DAC 2012-340** – Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles municipales, je vous propose, par le présent projet d'apporter une subvention d'équipement exceptionnelle au Théâtre de la Ville, association que la Ville de Paris soutient depuis sa création en 1967.

L'association du Théâtre de la Ville, présidée par Dominique Alduy, gère deux théâtres, l'un de 980 places situé 2, place du Châtelet (4e), l'autre de 400 places au 31, rue des Abbesses (18e). La direction du théâtre est assurée depuis septembre 2008 par Emmanuel Demarcy-Mota, acteur et metteur en scène, qui dirigeait depuis 2002 le Centre Dramatique National de Reims.

Apprécié et reconnu par un large public, le Théâtre de la Ville reste fidèle à ses principes fondateurs en continuant à donner la priorité à la création, la diversité des formes, des genres et des cultures. Il est une institution culturelle de référence sur le plan international dans les domaines de la danse contemporaine, du théâtre et des musiques du monde. Il s'engage également à développer des actions de médiation culturelle en direction du jeune public, notamment en favorisant des rencontres avec les artistes et des liens avec les établissements scolaires.

Mais les équipements scéniques du théâtre vieillissent. Ainsi, le proscenium, installé en 1982, et utilisé quotidiennement, est dans un état critique de dysfonctionnement. Cet état induit des difficultés réelles pour le personnel, qui descend quotidiennement dans la fosse technique et laisse craindre régulièrement que le théâtre ne puisse assurer sa programmation.

Compte tenu du risque identifié, il est nécessaire de permettre au théâtre d'acquérir les équipements nécessaires pour les réparations urgentes sur le proscenium.

A ce titre, je vous propose donc d'accorder au Théâtre de la Ville une subvention d'équipement exceptionnelle de 60 000 euros au titre de l'année 2012.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet.

Le Maire de Paris



**2012 DAC 340** – Subvention (60.000 euros) et convention avec l’association Théâtre de la Ville (4e).

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de conseil municipal

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l’autorisation de signer un avenant à la convention relative à l’attribution d’une subvention d’équipement avec l’association Théâtre de la Ville ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l’avis du Conseil du 4e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l’avis du Conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d’équipement attribuée à l’association Théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres – 75004 Paris est de 60 000 euros. Cette subvention exceptionnelle est destinée à participer à l’acquisition de matériel pour la sécurisation du proscenium au titre de l’année 2012; D02712 ; 2012\_05189 ; 52341

Article 2 : La dépense correspondante, soit 60 000 euros, sera imputée comme suit sur le budget d’investissement de la Ville de Paris ; AP 1202065, chapitre 204, nature 20422, ligne VE 40 003, rubrique V313;

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention sur projet d’équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération ;